

Annexe I - Les conditions

Les conditions à remplir prévues à l'article 6 et au 2° de l'article 8 du décret du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie pour postuler au concours OGS pour l'année 2021 sont :

Au 1er janvier 2021 :

- être âgé de 27 ans au plus (sauf dispositions relatives au recul ou à l'inopposabilité de la limite d'âge).

Avant la 1ère épreuve du concours :

- être de nationalité française
- être en règle au regard des dispositions du code du service national

À la date d'admission à l'École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN) début août 2021, être titulaire :

- d'un diplôme ou titre conférant le grade de master II
- OU d'un titre d'ingénieur
- OU d'un diplôme ou titre homologué au niveau I
- OU d'un diplôme ou titre enregistré au registre national des certifications professionnelles au niveau I

Les candidats justifiant qu'ils accomplissent la dernière année d'études en vue de l'obtention du niveau exigé peuvent être autorisés à se présenter aux épreuves du concours. Les candidats ainsi autorisés à se présenter et ayant réussi le concours ne sont admis à l'EOGN que s'ils justifient de la possession du niveau exigé, avant la date fixée pour la rentrée qui suit immédiatement ce concours. Nul ne peut se présenter plus de trois fois au même concours (article 14).

Les conditions physiques et médicales d'aptitude exigées des candidats à l'admission en gendarmerie sont fixées par l'arrêté du 30 mars 2012 (NOR : IOCJ1205802A).

Annexe II - Les épreuves

OG SCIENTIFIQUE - OGS								
Formation initiale + formation complémentaire à l'EIGN = 2 ans								
Décret n° 2008-946 art 6-1		Arrêté du 06 août 2019 – ANNEXE I BIS						
conditions (Art. 6)	Observations	épreuves						
		admissibilité			admission			
		épreuves (Annexe I)	Temps + coef (Annexe I)	note éliminatoire (Art. 11)	épreuves (Annexe I)	Temps + coef (Annexe I)	Note éliminatoire (Art. 19)	
-	Titulaire d'un diplôme ou titre conférant le grade de master OU d'un diplôme ou titre homologué ou enregistré au répertoire des certifications professionnelles niveau 1	Condition appréciée à la date d'admission à l'EIGN	Synthèse de dossier Thème Scientifique	4 h Coef. 4	< 05/20	Aptitude générale (+ psy)	20' de préparation + 30' d'entretien Coef. 12	< 08/20
-	Âgés de 27 ans au plus (+1 an max si volontariat dans les armées)	Condition appréciée au 1er janvier de l'année du recrutement (= année du concours)	Connaissances générales QCM	1h Coef. 3 100 questions	< 05/20	Langue étrangère (ANG, ALL, ESP, ITA)	20' de préparation + 30' d'entretien Coef. 3	/
Ayant satisfait aux obligations du code du service national (Art. 7)			Épreuve cas pratique Domaine scientifique	2h30 Coef. 8	< 05/20	SPORT OG SCI : 50m natation + 50m sprint + 3.000m + tractions ET abdos	Moyenne Affectée d'un Coef. 3	Moyenne < 07/20

Admissibilité

Synthèse de dossier (durée : quatre heures ; coefficient 4 ; dossier entre 30 et 40p)

Dégager les idées essentielles d'un dossier portant sur un sujet d'ordre scientifique.
maximum 600 mots (tolérance +10%)

Connaissances générales (durée : une heure ; coefficient 3)

Questions de culture générale.

100 questions ; 1 point par bonne réponse, 0 point par erreur ou absence de réponse.

Cas concret scientifique (durée : deux heures et trente minutes ; coefficient 8)

Cas concret pluridisciplinaire mettant en jeu des concepts simples et différentes méthodologies scientifiques à appliquer dans quelques disciplines scientifiques de base, sur le programme du niveau Post-prépa ou du niveau Licence, par exemple dans les disciplines suivantes :

- mathématiques,
- mécanique,
- informatique – algorithmie,
- biologie,
- physique,
- génie civil,
- chimie,
- sciences de l'ingénieur.